

10.08

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
12 DECEMBRE 2017

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 20/2017 budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2018
6. Propositions individuelles et divers

* * * * *

A 19h03, **le Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents, ainsi que la Municipalité. **Il** excuse M. Witzig qui, en tant que Président de la Commission du Jumelage, a dû se rendre à un enterrement à La Pacaudière.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 48

Excusés : 7

Absent : 0

2. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017, approuvé par le Bureau le 10 octobre 2017, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Pour cette dernière séance de l'année, je tiens à vous informer que votre Bureau s'est réuni le 10 octobre pour approuver le procès-verbal de la séance du 3 octobre. Vous avez peut-être remarqué, si vous l'avez lu jusqu'à la fin, qu'en plus du sceau du Conseil communal y figure aussi celui du Préfet du Gros-de-Vaud, daté du 18 octobre. C'était la date réservée par le représentant de l'Etat venu contrôler notre commune. Cette visite annuelle lui a permis de constater que tout était en ordre à Froideville. M. Dessauges s'est plu à remercier les personnes engagées dans l'administration de l'exécutif et du législatif et a aussi relevé avec plaisir les excellents contacts entretenus entre la Municipalité et le Conseil communal. Ceci pour les officialités.

Dans les divers, relevons que vous avez reçu les informations relatives à l'utilisation de la nouvelle plateforme ExtraNet.

Vous avez pu y accéder et vous familiariser avec son contenu. Si par hasard vous avez quelques petits soucis n'hésitez pas à vous faire « dépanner ». C'est Mme Magali Thévoz qu'il faut questionner.

Pour ce qui est des excuses ou autres concernant le Conseil communal c'est notre Secrétaire qu'il faut contacter. Notez aussi que Mme Antoinette Mathey n'est plus à notre service et même s'il vous reste un formulaire du Conseil communal à son adresse, faites le changement.

Dans le cadre des informations aux Conseillers, vous avez reçu une brochure retraçant les 50 ans d'activités de Lausanne région et vous avez pu, mais n'avez pas répondu massivement, participer à la démarche participative dans le cadre du projet du Parc naturel périurbain dans les forêts du Jorat.

Dans la partie récréative, relevons l'initiative de la Municipalité « Ma commune soutient le Lausanne-Sport » et son invitation aux Conseillers de participer au match du 14 octobre Lausanne-Sport – Young Boys. Soirée fort sympathique avec un programme et un horaire tenus, y compris à 20h45 la verrée de la victoire.

D'autres démarches participatives vous attendent dans notre commune :

- Les fenêtres de l'Avent, sur des initiatives privées aux quatre coins du village, avec celle du 17 décembre au Centre Œcuménique ;
- Le traditionnel souper du 31 décembre pour passer le cap de la nouvelle année, organisé par la Jeunesse, sur inscription ;
- Le 6 janvier 2018, apéro du Nouvel An ;
- Le 13 janvier, repas des aînés ;
- Du 5 au 17 février, les soirées de l'Union chorale avec « Il était une fois à l'Ouest de Cold City ».

Et puis prenez aussi note des dates des réunions du Conseil communal pour l'année 2018, agendées au **20 mars, 26 juin, 9 octobre et 11 décembre**.

Je termine :

- en laissant chacune et chacun se souvenir de ce qui restera au bilan de 2017 mais aussi d'imaginer au mieux 2018 ;
- en remerciant chacune et chacun de l'engagement au service de notre collectivité, j'y ajoute tout le personnel communal ;

- en ayant une pensée pour les personnes seules et les malades, pour qu'ils retrouvent une santé meilleure ;
- en souhaitant à tous les Cacatchoux de Joyeuses Fêtes de fin d'année, une nouvelle année riche de réussites, de partage et surtout une bonne santé à chacun. »

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

M. Ph. Weibel relève, à propos de la motion déposée par lui-même le 6 décembre 2016, que la pose du radar pédagogique n'était pas forcément adéquate car ce dernier se trouvait dans la partie la plus étroite du chemin, soit là où la vitesse est la plus basse. Il propose que le radar soit posé à l'intersection du Chemin des Raveyres et du Crétilon, orienté en direction de La Vy de Bottens, de manière à attirer l'attention des gens sur leur vitesse.

M. M. Girod répond que le radar pédagogique sera posé à l'endroit demandé.

Sans autre remarque, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 20/2017 budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2018

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : le budget 2018, qui nous est présenté ce soir, boucle avec un excédent de charges de CHF 389'692.00, ceci sans prélèvement à la réserve « Déficit futurs ».

Ce budget est en augmentation de 2.52 % par rapport au budget 2017 voté il y a une année et de -1.16 % par rapport à celui adapté en octobre dernier. Ce résultat ne tient pas compte des compléments de charges pour l'année précédente (Facture sociale, péréquation et réforme policière). En 2017, ces compléments s'élèvent à CHF 165'875.00.

Il est à noter que la participation à la facture sociale pour l'année 2016 était de CHF 533.96 (Compte 720.351.11 : 1'297'516.00 / 2'430 hab.) par habitant. Le budget 2018 table sur un acompte de CHF 576.66 (Compte 720.351.11 : 1'470'494.00 / 2'550 hab.).

Les charges, année courante, aux titres de la péréquation intercommunale (Compte 220.352.11), de la réforme policière (Compte 610.351) et de la facture sociale (Compte 720.351.11) sont de CHF 3'164'467.00, soit 43.87 points d'impôt.

L'accueil familial de jour, budgété à CHF 768'000.00, soit 10.64 points d'impôt, augmente de CHF 170'575.00 par rapport à 2017, soit 2.36 points d'impôt.

In fine, avec ces quatre postes, ce ne sont pas moins de 54.5 points d'impôt qui viennent grever le budget communal. Pour l'année 2018, le point d'impôt est à CHF 72'166.45.

On note une légère baisse des traitements (xxx.301) qui passent de CHF 883'150.00 en 2017 à CHF 867'940.00 en 2018. La masse salariale (xxx.301, xxx.303, xxx.304, xxx.305, xxx.465), quant à elle, passe de CHF 1'112'985.00 à CHF 1'111'505.00. Il est à noter que les montants ci-dessus ne prennent pas en compte les charges de la bibliothécaire pour l'exercice 2017. Ces charges passent de CHF 10'355.00 (Masse salariale + location de personnel) en 2017 à CHF 13'650.00 en 2018.

La Municipalité a détaillé le plan des investissements prévus pour 2018, investissements qui se montent à CHF 3'631'000.00. Ce plan reste un plan d'intention, la Municipalité décidera de sa réalisation partielle ou totale en fonction de l'évolution de la situation financière de la Commune.

Si la tendance actuelle se précise, à savoir des excédents de charges qui augmentent, la Commission des finances invite la Municipalité à réfléchir à des compressions de charges avant de privilégier une augmentation du taux d'imposition.

Compte tenu des informations fournies et malgré l'excédent de charges, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis, page par page.

M. J.-M. Porchet, p. 25 (compte 210.400), relève que le montant moyen des impôts par habitant pour 2018 est de CHF 2'150.-, alors qu'il était de CHF 2'230.- pour 2017. Il demande si le montant retenu est dû à une baisse détectée ou s'il s'agit simplement de prudence.

M. R. Gerber répond que la Municipalité ne prend pas de risque et, constatant une petite baisse en 2016, préfère prendre un montant prudent, quitte à être agréablement surpris.

M. J.-F. Thuillard ajoute que certains signes, notamment au niveau cantonal, incitent à la prudence.

M. R. Gerber précise encore que selon les études menées par le canton, le montant indiqué dans le budget devrait être encore plus bas. Toutefois, la Municipalité continue d'appliquer sa propre méthode de calcul, en retenant le montant le plus prudent.

Devant l'absence de questions, **le Président** remercie la Municipalité pour son travail, avant de passer au document adressé au Service des communes et du logement, qui n'appelle pas plus de remarques de la part de l'assemblée. Il ouvre ensuite une discussion générale sur le budget de la commune.

Sans nouvelles questions ou remarques, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 20/2017 est approuvé. Il y a deux abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2018 comprenant :

- aux charges	CHF	11'432'603.00
- aux revenus	CHF	11'042'911.00
- soit un excédent de charges de	CHF	389'692.00

Le Président ouvre ensuite une discussion sur le tableau des investissements présent à la dernière page du préavis No 20/2017.

M. M. Ducommun constate qu'une réfection du Chemin des Pierres, pour un budget de CHF 200'000.-, est prévue en 2018 et demande ce qu'il en est.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il s'agit d'une estimation d'une entreprise spécialisée pour une réfection lourde de la partie du chemin appartenant à la commune, soit à peu près le tiers. Ce montant est indiqué même si rien n'est encore sûr.

M. Ph. Heller demande si une réflexion a été faite entre l'inscription au plan des investissements et le Parc naturel périurbain.

M. J.-F. Thuillard répond que ce n'est pas le cas et qu'avec le projet de parc, la discussion concernant la réfection a lieu mais est difficile.

6. Propositions individuelles et divers

Le Président rappelle que toutes les commissions qui ont eu des séances depuis le 1^{er} janvier 2017 doivent transmettre au Secrétaire le relevé des séances.

M. J.-Ph. Rey explique que l'association « Parque pas mon Jorat » a été créée. Elle regroupe les opposants au projet de Parc naturel périurbain et vise à défendre la liberté d'accès, tant professionnelle que pour les loisirs, aux forêts du Jorat. Une séance d'information et de présentation officielle aura lieu le 30 janvier 2018 à la grande salle de Froideville.

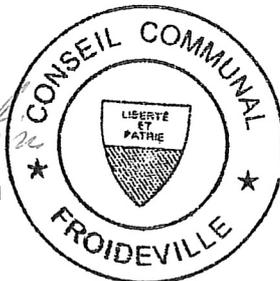
La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour sa participation, souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde et lève la séance à 19h39.

Comme à l'accoutumée, **le Président** invite l'assemblée à boire le verre de l'amitié, ainsi qu'au souper servi à la Grande salle.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

O. Martin
Olivier Martin



Le Secrétaire

Loïc Ansermoz
Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 27 décembre 2017.



Greffes Municipales
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

1055 Froideville, le 12 décembre 2017

Froideville

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 12 décembre 2017

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes:

1. Visite du préfet

Les Préfets sont les représentants du Conseil d'Etat vaudois au sein des districts. Ils ont pour rôle de rendre visite aux communes, à leurs Municipalités et à leurs administrations, greffes et bourses, afin d'en contrôler le travail, ainsi qu'aux représentants de leurs Conseils communaux ou généraux, dans le but de vérifier l'organisation du bureau du Conseil dans le cadre de son organisation, mais aussi dans la tenue des documents officiels, particulièrement sur les décisions qui sont prises et qui font l'objet de tout un processus. Monsieur Pascal Dessauges, préfet du District du Gros-de-Vaud, est passé effectuer ces divers contrôles dans notre commune en date du 18 octobre 2017. Il a constaté la bonne tenue des registres sur lesquels il a apposé son timbre officiel.

Pour votre information, le Préfet contrôle, au niveau de la Municipalité, un certain nombre d'aspects liés à sa gestion et à son organisation. Il est également là pour écouter les doléances que la Municipalité et l'organe délibérant auraient à adresser au Conseil d'Etat. De ce fait, le Président du Conseil est également amené à prendre position sur certains aspects et, s'il devait y avoir des préoccupations majeures au sein du Conseil, notamment sur des représentations démocratiques ou autres, ce serait à travers lui que les membres du Conseil pourraient le faire.

2. Motion Philippe Weibel et consorts sur les mesures sécuritaires du Chemin du Crétillon, datée du 6 décembre 2016

Pour mémoire, cette motion demandait à la Municipalité de proposer des actions visant à réduire l'attractivité de cet itinéraire, de mettre en œuvre des solutions de diminution de la vitesse, de prendre toute autre mesure pouvant conduire à une amélioration rapide de la situation.

La Municipalité, appuyée par la Commission de sécurité routière, a étudié les différentes possibilités visant cette problématique. Le Chemin du Crétillon a une largeur oscillant de 3,30 m sur son versant aval à 4,80 m sur sa partie amont (croisée Chemin des Raveyres en direction de la Vy de Bottens).

L'étude s'est portée sur les mesures constructives, techniques et organisationnelles de cette voirie.

Sur le plan constructif et technique, la pose de « chicanes » a été écartée, compte tenu de la largeur de cette desserte, des sorties des riverains et des distances réglementaires entre chicanes qui doivent respecter les normes VSS (norme des professionnels de la route). D'autres pistes ont été explorées, telles que pose de potelets (polcones), parage alternatif, marquage, etc. Dans ces cas de figure, la largeur minimale de cette route ne permet pas de telles implantations. La création d'un trottoir a été à l'ordre du jour. Comme évoqué par notre Syndic Jean-François Thuillard lors de cette séance, cette possibilité entrera en considération dans l'étude du plan de quartier de Derrière-la-Ville.

Dans les mesures organisationnelles l'idée de mettre cette desserte en « sens unique » a été abordée (aval ou amont). D'une manière ou d'une autre, cette variante péjorerait les riverains qui devraient, par cette obligation, emprunter cet axe. Le report du trafic, selon la variante, se ferait sur la route du Village, ce qui engorgerait encore plus cette voie, augmentant les problèmes sécuritaires déjà connus à ce jour.

Au niveau des mesures de vitesse, et comme évoqué lors de notre dernier Conseil, ces dernières démontrent que les utilisateurs, soit plus de 99 %, roulent entre 30 et 36 km/h de moyenne.

Fort de ces constats, la Municipalité ne compte pas, dans l'immédiat, mettre en place des mesures contraignantes telles qu'exposées, mais introduira la pose de notre radar pédagogique dans son tournus de contrôle.

3. Demande de Mme Martine Ecuver pour la création d'un lieu d'échange « boîte à livres »

A l'instar de ce qui se pratique dans certaines communes, il a été proposé à la Municipalité d'introduire un système libre de « boîte à livres », où toutes les personnes désirant se séparer de certains ouvrages pourraient les déposer dans cette structure et d'en faire bénéficier gratuitement tout un chacun.

Après étude, la Municipalité ne donne pas une suite favorable à cette proposition. Bien que ne déployant pas une grosse organisation, le fait d'introduire cette pratique, qui plus est sur le site de la déchèterie, créerait vraisemblablement un précédent où, à futur, des demandes telles que lieux d'échanges pour les jouets, bibelots et autres ne manqueraient pas d'affluer sur le bureau de votre Exécutif. La Municipalité a le net sentiment que notre bibliothèque répond largement aux demandes de tous les lecteurs assidus.

4. Préavis No 07/2016 – remplacement du tracteur John Deere pour le service de voirie

Suite à l'acceptation par votre Conseil, nous avons procédé au remplacement du tracteur John Deere par un tracteur Massey Ferguson; la livraison a été effectuée au mois de juillet 2017.

Crédit accordé: CHF 60'000.00
 Prix d'achat, reprise déduite: CHF 60'000.00

5. Préavis No 11/2017 – acquisition de la parcelle RF 520 (anciennement La Poste)

Cette parcelle, qui abritait l'ancienne poste, fait maintenant partie de notre patrimoine financier immobilier depuis la mi-juin 2017.

Crédit accordé: CHF 866'000.00
 Prix d'achat parcelle RF 520: CHF 860'000.00
 Frais notaire et registre foncier: CHF 6'000.00
 Total: CHF 866'000.00

6. Zone de réserve

Comme annoncé lors de notre dernier Conseil communal, la Municipalité n'a que le choix de mettre son territoire légalisé en « Zone de réserve », comme il est prévu dans la future application du plan directeur cantonal, version juin 2017, qui lui-même fait suite à l'acceptation de la LAT par le peuple suisse.

A ce jour, nous avons reçu l'approbation du SDT, Service du Développement Territorial, pour publier selon la LATC, Loi sur l'Aménagement du Territoire Cantonal, la mise en réserve de notre territoire.

Toutefois, au vu de la proximité des fêtes de fin d'année, la Municipalité estime judicieux de publier cette zone de réserve dans la première quinzaine de janvier prochain. Une séance d'information à la population sera organisée durant le délai de publication.

7. tl ligne 60

Les nouveaux horaires des transports publics, tl, ont été mis en pratique à partir du 10 décembre dernier. En ce qui concerne la ligne tl 60, Froideville-laiterie, direction Lausanne – Flon, nous nous réjouissons du nombre de courses supplémentaires mis à disposition de nos citoyens et spécialement aux heures de pointes.

Nous relevons 38 courses du lundi au vendredi au départ de l'arrêt laiterie, 22 courses le samedi et 13 courses les dimanches et jours fériés.

Les horaires papiers sont à disposition à notre administration et ils peuvent également être consultés sur le site « www.t-l.ch ».

La Municipalité profite de ce dernier Conseil de l'année pour remercier toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs pour leur infatigable dévouement au service de la collectivité tout au long de l'année.

Nous remercions également le Conseil communal pour son investissement constructif dans l'intérêt de notre village.

Nous souhaitons à tous nos concitoyennes et concitoyens d'excellentes fêtes de fin d'année et leur formulons ici tous nos meilleurs vœux pour l'année 2018.

Nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter et vous remercions de votre attention.

Le Syndic:


Jean-François THUILLARD



La Secrétaire:



Alice HENRY